



Mercredi 22 avril 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le canton étend son soutien aux projets de jeunesse

Le règlement d'application de la Loi sur l'enfance et la jeunesse (REJ), établissant les principes généraux relatifs à une politique de l'enfance et de la jeunesse a été présenté aujourd'hui par la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre. La Direction de la santé et des affaires sociales a saisi l'occasion de cette conférence de presse pour présenter un premier rapport sur le travail des déléguées à l'enfance et à la jeunesse, ainsi qu'un projet de jeunes soutenu par le canton.

Poser les principes généraux d'une politique de l'enfance et de la jeunesse

Coordonner les efforts des différents acteurs, délimiter les responsabilités, mettre en place les conditions cadres à un développement harmonieux des enfants et des jeunes et compléter les mesures de protection, c'est en substance l'objectif de la Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Son règlement d'application pose les principes généraux relatifs à une politique de l'enfance et de la jeunesse, précisant les aspects concernant notamment la promotion de l'enfance et de la jeunesse, l'accueil parascolaire et l'attribution des moyens financiers aux projets de jeunesse et fixant l'organisation et le fonctionnement du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ). Le REJ détaille encore la structure de la Commission de l'enfance et de la jeunesse, dont les 11 membres, issus notamment des collectivités locales, des différentes directions de l'Etat et des milieux de jeunesse seront nommés par le Conseil d'Etat au mois de mai 2009. La Commission s'attachera en premier lieu à proposer au Conseil d'Etat un concept de politique de l'enfance et de la jeunesse, débouchant sur un plan d'actions, à l'image de ce qui se fait dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention.

Soutenir des projets formateurs pour les jeunes

Le temps écoulé depuis la mise en vigueur de la LEJ a vu l'engagement des deux déléguées pour la partie francophone et alémanique du canton en 2007. Celles-ci se sont attelées notamment à définir les diverses procédures relatives au subventionnement de projets et les critères d'attribution du financement. Plusieurs projets ont ainsi pu recevoir le soutien du canton.

Parmi ceux-ci, XVI Music, présenté lors de la conférence de presse, est un exemple parfait d'un projet de jeunes ayant bénéficié de conditions cadres favorables grâce à l'implication de la commune de Romont et de l'association REPER. XVI Music est le résultat d'un travail de fond de plusieurs années, qui a débuté dans le centre de jeunesse, alors que les jeunes étaient âgés d'une quinzaine d'années. Sous la férule des animateurs, ils ont eu l'occasion d'y exprimer leur passion pour la musique. De cette passion naît l'idée, quelques années plus tard, de créer un propre studio d'enregistrement et surtout l'envie de transmettre à d'autres jeunes cette envie de créer. Un tel projet, porté de A à Z par les jeunes âgés aujourd'hui d'une vingtaine d'années, est une expérience formatrice pour eux à de nombreux égards : gestion de projet, marketing, relations publiques, gestion de conflits, passage du témoin aux plus jeunes, etc. Le canton veut soutenir et encourager des projets créés par, pour et avec des jeunes et XVI Music illustre parfaitement cet objectif.

Dans le cadre de leurs activités, les déléguées travaillent actuellement sur un monitoring suisse des activités de jeunesse et sur un recensement des activités de jeunesse des communes fribourgeoises. Les éléments qui sortiront de ces analyses serviront à la Commission de l'enfance et de la jeunesse pour établir le concept d'une politique de la jeunesse et un plan d'actions. Pour le canton de Fribourg, la mise en œuvre d'une politique globale est d'autant plus importante que la population de jeunes de moins de 25 ans représente près d'un tiers (32.5%) de la population totale. Ainsi, les statistiques de l'année 2007 font état de 85 532 jeunes pour une population de 263 241 habitants. Des proportions qui devraient encore augmenter, si l'on en croit les projections qui annoncent une croissance de la population du canton de plus de 18 % pour 2030.

Liens

[Activité jeunesse de la commune de Romont](#)

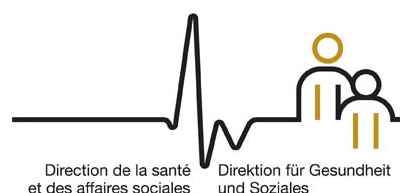
[Association REPER](#)

[Règlement d'application de la LEJ](#)

CONTACTS ET INFORMATIONS

Service de l'enfance et de la jeunesse, Stéphane Quéru, chef de service, tél. 026 305 15 50 (14h00-15h00)

Direction de la santé et des affaires sociales, Claudia Lauper, conseillère scientifique, tél. 026 305 29 04 – 079 347 51 38



Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>